



Bruxelles, le 29 mars 2007.

Commune de Woluwe-Saint-Lambert

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins

Avenue Paul Hymans, 2

1200 BRUXELLES

Fax : 02/ 772 25 67

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaiterais interpellier le Collège lors de la prochaine réunion du Conseil communal à propos de l'engagement de Woluwe-Saint-Lambert dans une politique de développement durable.

Dans le programme de politique générale défendu par le Collège, il est indiqué que la gestion de la commune s'inspirera de principes de bonne gouvernance, dont le développement durable.

Nous le savons, les pouvoirs locaux sont en première ligne pour initier des actions concrètes en matière de développement durable. A ce titre, 17 communes sur 19 ont au sein de leur administration un(e) éco-conseiller(e). Ce professionnel de l'environnement et de la communication a comme rôle principal l'aide à la décision et participe également au changement des structures et des mentalités par son contact avec les citoyens. L'éco-conseiller est un agent transversal indispensable dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable, puisque ses actions nécessitent la collaboration et les compétences des autres services communaux.

Il est dès lors regrettable de constater que notre commune (tout comme Saint-Gilles) n'en compte pas dans son personnel ! A moins que, dans le cadre de la bonne gouvernance annoncée, le Collège n'ait l'intention de recourir aux services d'un tel professionnel afin de parvenir à l'objectif qu'elle s'est fixée ?

Pourriez-vous me dire si la création d'un tel poste est prévue ?

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Danielle CARON,
Conseillère communale.